



VILLE DE SAINT-BASILE  
MRC DE PORTNEUF  
PROVINCE DE QUÉBEC

**SAINT  
BASILE**

## AVIS PUBLIC

Aux contribuables de la susdite municipalité

Projets de règlement n° 02-2026 et 03-2026

Le 29 janvier 2026

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE :

Lors d'une séance ordinaire du conseil tenue le 12<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2026, le conseil de cette Ville a adopté les projets de règlement suivants et tiendra une assemblée publique de consultation le 9<sup>e</sup> jour du mois de février 2026 à compter de 18h30 à la salle du conseil de l'Hôtel de Ville située au 20, rue Saint-Georges, Saint-Basile.

Le projet de règlement numéro 02-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 et le règlement de lotissement numéro 08-2012 en vue de permettre la réalisation d'un projet résidentiel intégré en bordure du boulevard du Centenaire

Ce projet de règlement numéro 02-2026 a pour objet de :

- Modifier le plan de zonage en concordance avec une modification qui est apportée à la carte des grandes affectations du territoire du plan d'urbanisme visant à agrandir l'affectation résidentielle de moyenne ou haute densité à même une partie de l'affectation commerciale. Cette modification du plan de zonage consiste plus particulièrement à intégrer les lots 4 898 378 et 4 898 379, étant actuellement compris dans la zone commerciale Cb-2, à la zone résidentielle de haute densité Rc-8;
- Modifier la grille des spécifications afin de revoir les normes d'implantation ainsi que le nombre maximal de logements permis dans la zone résidentielle de haute densité Rc-8;
- Réviser les modalités relatives à l'implantation d'un bâtiment complémentaire dans le cadre d'un projet résidentiel intégré qui apparaissent au règlement de zonage;
- Modifier le règlement de lotissement afin de réduire les normes minimales de lotissement exigées pour les terrains desservis par les réseaux d'aqueduc et d'égout qui sont destinés à accueillir des habitations multifamiliales comportant 12 logements et plus.

Le projet de règlement numéro 03-2026 modifiant le règlement de zonage numéro 07-2012 afin d'ajuster les limites de la zone résidentielle de faible densité en milieu agricole Ra/a-5

Ce projet de règlement numéro 03-2026 a pour objet de :

- Modifier le plan de zonage de manière à intégrer l'ensemble du lot 6 484 657 à l'intérieur de la zone résidentielle de faible densité en milieu agricole Ra/a-5 qui est circonscrite entre le Grand Rang et la rue Sainte-Marie.

**QU'**au cours de cette assemblée publique de consultation, le Maire ou la personne nommée par le Conseil expliquera la teneur des projets de règlement susmentionnés ainsi que les conséquences de son adoption et entendra les personnes et organismes qui désireront s'exprimer.

**QUE** les projets de règlement numéros 02-2026 et 03-2026 sont disponibles pour consultation au bureau de la soussignée, aux heures régulières d'affaires, soit de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h00 du lundi au jeudi et de 8h30 à 12h00 le vendredi, à l'hôtel de ville au 20 rue Saint-Georges, Saint-Basile, ces projets de règlement sont également disponibles sur le site internet de la Ville : [www.saintbasile.qc.ca](http://www.saintbasile.qc.ca)

**QUE** les projets de règlement numéros 02-2026 et 03-2026 contiennent des dispositions susceptibles d'approbation référendaire.

**DONNÉ** à Saint-Basile, ce 29<sup>e</sup> jour de janvier deux mille vingt-six.

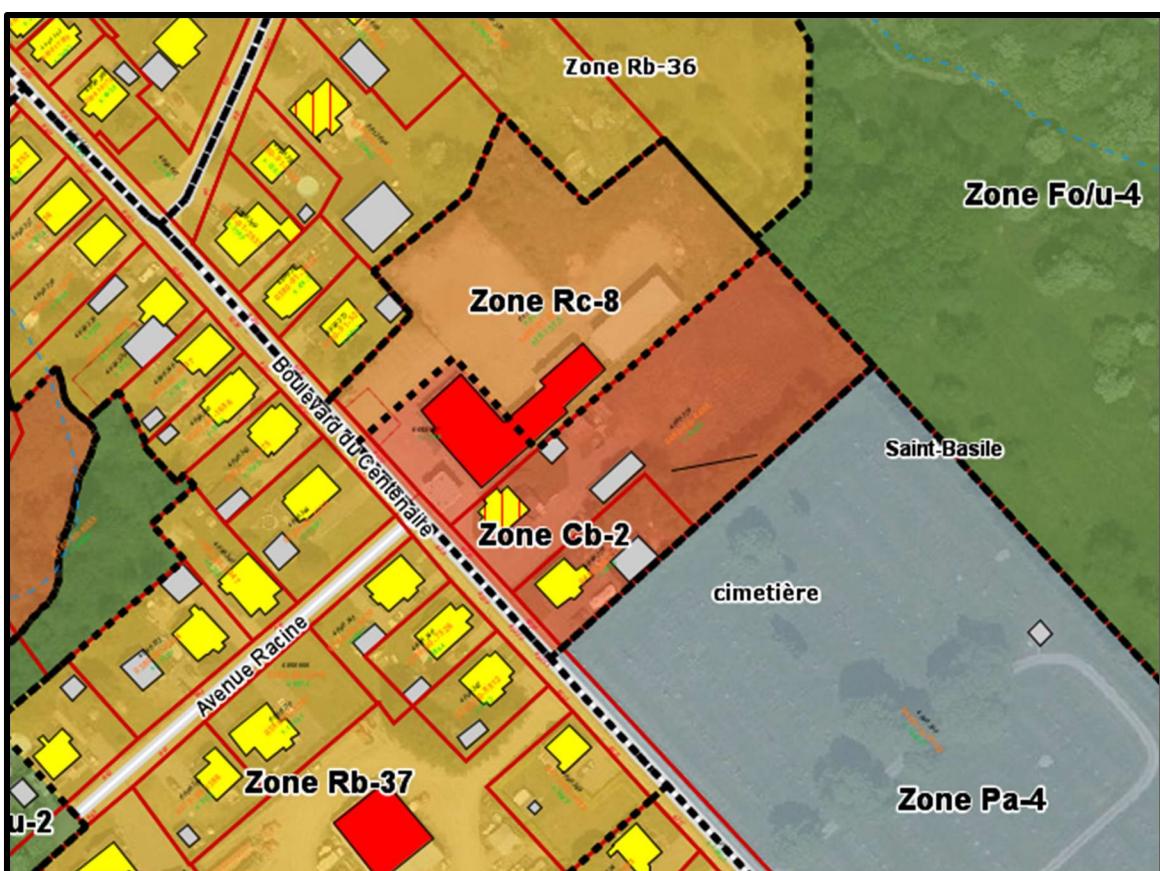


---

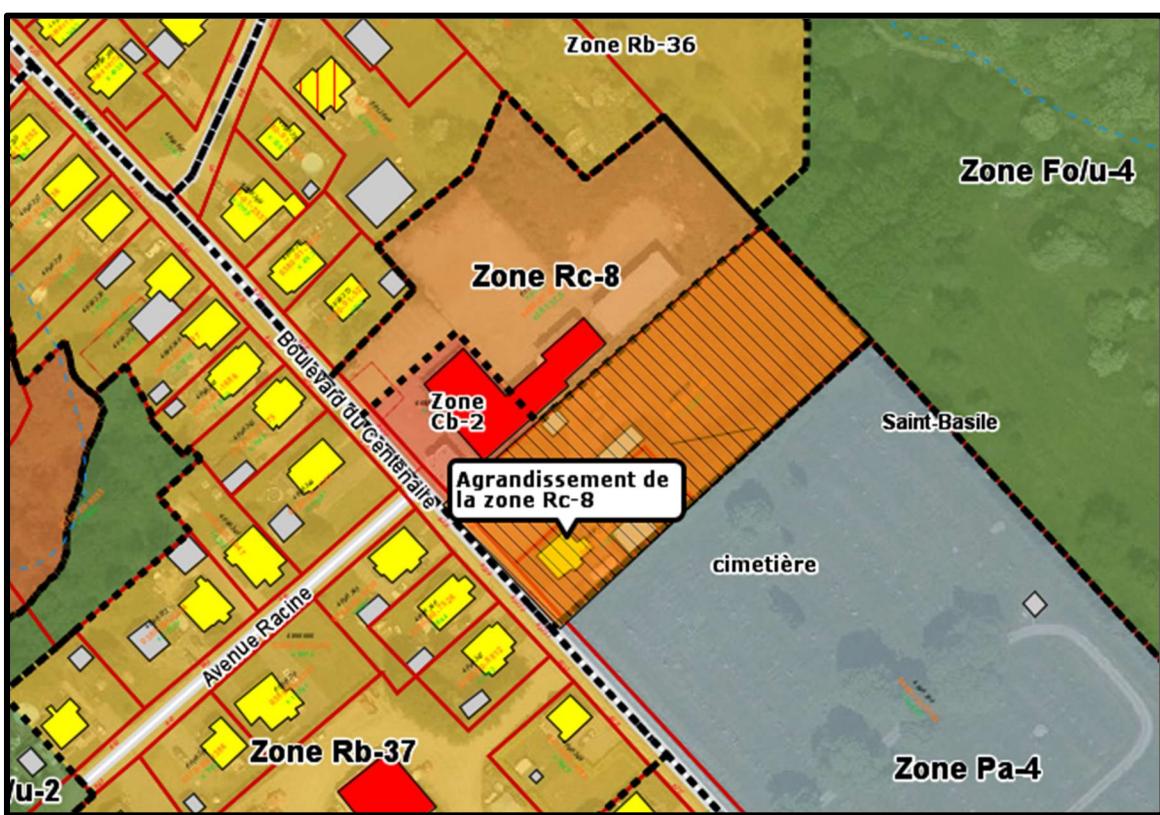
Manon Jobin  
Greffière-trésorière

Règlement 02-2026 - Modification du plan de zonage (feuilles 1 et 2)

Avant modification :

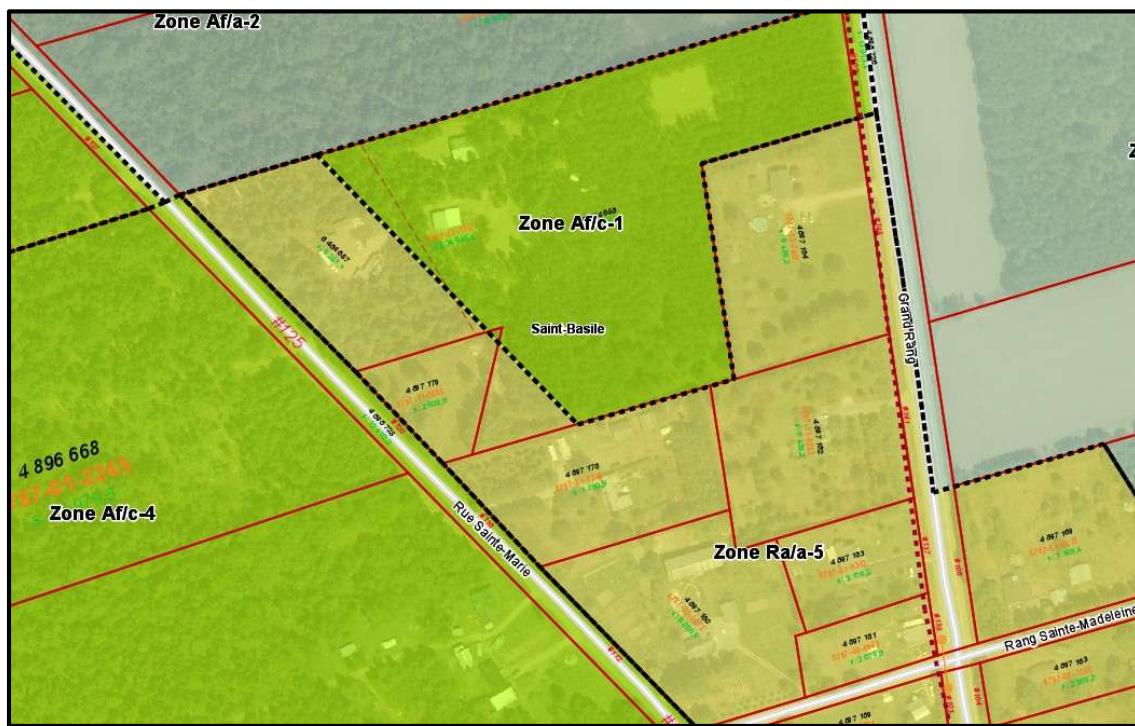


Après modification :



Règlement 03-2026 Modification du plan de zonage (feuillet 1)

Avant modification :



Après modification :

